

## Instruction pour l'utilisation et l'entretien des aspiratrices de trottoir et de chaussée

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 **phase 2**

**Version du 26/03/20**

### *Lors de l'utilisation des aspiratrices :*



Chaussures de sécurité



Gilet haute visibilité

### *+ Lors du lavage du véhicule, de la cuve et des bacs de récupération en fin de service :*



Sous gants + Gants risque biologique  
(maxichem, astroflex ou mapa harpon)



Lunettes de  
Protection (\*)



Masque  
chirurgical

Utiliser les mêmes EPI pour nettoyer les Tenax et Glutton  
Utiliser la pression la plus basse pour éviter les projections

### *+ Lors du vidage des ENT :*



Masque chirurgical



LAVAGE  
DES MAINS

En plus de ces protections, pensez au respect des règles d'hygiène de base.

**Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et après le lavage des gants**

(\*) : Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes ou sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs). Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité



Direction de la Propreté et de l'Eau

Service de Prévention et des conditions de Travail

## Instructions activités de propreté

### Balayage

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 - Version 07/05/2020

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements) constituent le mode de transmission principal de la maladie.

Pour s'en protéger respecter les mesures barrières telles que maintenir au moins un mètre de distance entre agents et sinon port du masque chirurgical.

Le virus peut également se retrouver temporairement sur les surfaces. C'est pourquoi un niveau de protection spécifique lors de l'activité de balayage est prévu.

#### Activités de balayage :

Les gants en cuir ne devront en aucun cas être utilisés

En complément des EPI habituels, porter des sous gants, des gants lavables adaptés aux risques biologiques.

Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes, des sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs) ou des visières. Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ce type de protection sera porté tout au long de l'activité.

- **Privilégier l'utilisation d'outils** (pelle, balais, pince) ou **les machines** (Glutton, Tenax, ...) pour éviter au maximum les contacts avec des déchets souillés.
- **Lors du travail en équipe :** Gardez vos distances avec vos collègues (+ 1 mètre)
- Ne portez en aucun cas vos mains au visage avec vos gants de travail

#### Procédure de nettoyage appliquée en fin de service

Les outils de travail sont nettoyés par l'agent qui porte toujours ses gants contre risques biologiques selon « l'instruction de nettoyage des outils ».

Les EPI lavables (gants, lunettes) sont nettoyées ensuite selon « l'instruction de nettoyage des gants, lunettes, visières ».

## CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19

– version du 07/05/2020

### Pour le balayage :

#### *Port des équipements risque biologique en complément des EPI habituels :*



##### **Sous-gants jetables**

**+ Gants risque biologique** (maxichem, astroflex ou mapa harpon)



##### **Masque chirurgical**

si distance entre agents de moins d'1 m

Mise à disposition des lunettes, des sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs) ou des visières.

**En plus de ces protections, pensez au respect des règles d'hygiène de base.**

**Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et après le lavage des gants.**



**LAVAGE  
DES MAINS**



Direction de la Propreté et de l'Eau

Service de Prévention et des conditions de Travail

## Instructions pour le désherbage

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version du  
07/05/2020

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements) constituent le mode de transmission principal de la maladie.

Pour s'en protéger respecter les mesures barrières telles que maintenir au moins un mètre de distance entre agents et sinon port du masque chirurgical.

Le virus peut également se retrouver temporairement sur les surfaces. C'est pourquoi un niveau de protection spécifique lors de l'activité désherbage est prévu.

### Activités de désherbage :

Les gants en cuir ne devront en aucun cas être utilisés

En complément des EPI habituels, le port de sous gants, de gants lavables adaptés aux risques biologiques est impératif, masque chirurgical si une distance de plus d'un mètre entre agents ne peut être garantie.

Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes, des sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs) ou des visières. Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ce type de protection sera porté tout au long de l'activité.

- **Privilégier l'utilisation du réciprocatteur (twin-cut) ou de la binette.**
- **En cas de travail en équipe :** Gardez vos distances avec vos collègues (+ 1 mètre).
- Ne porter en aucun cas les mains au visage avec les gants de travail.

### Procédure de nettoyage appliquée en fin de service

Les outils de travail sont nettoyés puis désinfectés par l'agent qui porte toujours ses gants contre risques biologiques selon « l'instruction de lavage du matériel ».

Les EPI lavables (gants, lunettes) sont nettoyés ensuite selon « l'instruction nettoyage des gants, lunettes, visières ».

## CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19

– version du 07/05/2020

### Pour le désherbage :

#### *Port des équipements risque biologique en complément des EPI habituels :*



**Sous-gants jetables**

+ **Gants risque biologique** (maxichem, astroflex ou mapa harpon)



**Masque chirurgical**

si distance entre agents de moins d'1 m

Mise à disposition des lunettes, des sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs) ou des visières.

**En plus de ces protections, pensez au respect des règles d'hygiène de base.**

**Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et**



**LAVAGE  
DES MAINS**

**après le lavage des gants.**



Direction de la Propreté et de l'Eau

Service de Prévention et des conditions de Travail

## Instructions pour le déblaiement des marchés découverts

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version du  
7/05/2020

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements) constituent le mode de transmission principal de la maladie.

Pour s'en protéger respecter les mesures barrières telles que maintenir au moins un mètre de distance entre agents et sinon port obligatoire du masque chirurgical.

Le virus peut également se retrouver temporairement sur les surfaces. C'est pourquoi un niveau de protection spécifique lors de l'activité de déblaiement des marchés découverts a été établi

Pour cette situation, plusieurs types de mesures barrières sont à prendre en compte :

- Éviter les regroupements et garder un mètre de distance entre les agents.
- Pour les déplacements des équipes sur une zone de déblaiement de marché en véhicule, les agents portent tous un masque chirurgical. Ils devront dans ce cas le garder lors de toute la durée de l'opération ainsi qu'au retour au lieu d'appel.

Par ailleurs, le virus peut se trouver temporairement sur les surfaces touchées par des personnes malades, et donc les déchets. C'est la raison pour laquelle la protection des mains est prioritaire.

À noter, un avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP) exclut l'utilisation de souffleuse.

Pour toutes les opérations :

- Manutention du matériel de balisage (cônes, barrières TITAN, panneaux mobiles AK5).
- Utilisation des balais et des pelles de marché.
- Manutention de déchets, emballages, cartons, cageots et palettes.
- Manipulation de bacs

Le port de sous-gants jetables, et des gants étanches et lavables pour la protection au risque biologique est prescrit.



Direction de la Propreté et de l'Eau

Service de Prévention et des conditions de Travail

Pictogramme visible sur le gant :



Les gants seront lavés en fin de service à l'eau et au savon en suivant la procédure « lavage des gants ».

Le nettoyage du matériel (balais et pelles) sera réalisé selon la procédure « lavage matériel ».

#### LAVAGE À LA LANCE DE LA ZONE DE MARCHÉ DÉCOUVERT

Le lavage se fera en priorité à la rampe ou au bec. Sinon, par l'utilisation du **jet en parapluie (basse pression)**. Pour ce motif, l'opération devra être réalisée avec un espacement suffisant ou un décalage dans le temps de manière à éviter les projections sur le reste de l'équipe ou un riverain. Le point d'impact du jet devra se situer aussi éloigné que possible.

L'équipement de protection du lancier sera composé des **bottes, lunettes ou sur lunettes** ou **visière**, des **sous-gants** et des **gants étanches et lavables pour la protection au risque biologique**, ainsi que d'un **masque chirurgical**, si le lancier est amené à monter en cabine.

En cas de rencontre d'un point noir (coin urine, déjections, fientes) le traitement devra être réalisé ultérieurement avec un lancier doté d'un équipement spécifique (voir fiche lavage à la lance).

## CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version du  
7/05/2020

### Activité de déblaiement de marché

#### *Port des équipements risque biologique en complément des EPI habituels :*



Masque  
Chirurgical  
si déplacement en  
véhicule / si distance entre  
agent de moins d'un mètre

+



Sous-gants jetables

+



Gants risque  
biologique  
(Maxichem, Astroflex ou  
Mapa Harpon)

Mise à disposition des lunettes, des sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs) ou des visières

#### *Lavage à la lance de la zone de marché découvert :*



Masque  
si déplacement en véhicule / si  
distance entre agent de moins  
d'un mètre



+



Sous-gants  
jetables

+



Gants risque biologique  
(Maxichem, Astroflex ou  
Mapa Harpon)

**Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et  
après le lavage des gants**



LAVAGE  
DES MAINS





Direction de la Propreté et de l'Eau

Service de Prévention et des conditions de Travail

## Instructions pour l'accueil en espace tri

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19  
– version du 7/05/2020

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements), restent le mode de transmission principal de la maladie.

Le virus peut également se retrouver temporairement sur les surfaces touchées par des personnes malades. C'est pourquoi un niveau de protection spécifique pour l'accueil du public en espace tri a été établi.

### 1) Utilisation des locaux

Aucune personne étrangère au service du STPP ne doit entrer à l'intérieur des locaux.

Respect des mesures barrières telles que maintenir au moins un mètre de distance entre agents. Si cela n'est pas possible des masques chirurgicaux sont à disposition.

L'entretien quotidien sera effectué suivant l'« instruction nettoyage/désinfection des locaux sociaux et des bureaux » avec une vigilance particulière sur les points contacts.

Un entretien du matériel (pelle, balais, etc...) utilisé sera effectué en fin de service suivant l'« instruction nettoyage/désinfection du matériel ».

Un entretien des EPI sera effectué suivant l'« instruction lavage des gants et lunettes et visières ».

### 2) Moyens de protection individuelle

- sous gants et gants risque biologique et chimique en cas de manipulation d'objets. En cas de manipulation d'objets tranchants, porter des gants anti coupures sur les sous gants.
- masque chirurgical pour les agents d'accueil si le maintien de la distanciation physique ne peut être assurée. A changer après 3-4h d'utilisation.
- lunette ou sur-lunette ou visière (débris, poussières, risque chimique)

### 3) Accueil du public (usagers et collègues du STPP)

- Afficher à l'entrée du site les dispositions spécifiques d'accueil du public avec toutes les informations utiles (rappel des consignes, etc.)
- Inviter les usagers à présenter les documents de manière à ce que les agents puissent en prendre aisément connaissance sans les manipuler. En cas de contact avec des documents, se laver les mains à l'eau et au savon.



Direction de la Propreté et de l'Eau

Service de Prévention et des conditions de Travail

- Limiter le nombre de véhicules à l'intérieur du site pour fluidifier la circulation et le nombre d'utilisateurs présents simultanément sur le site de vidage (nombre de véhicules déterminé selon taille du site). Lorsque ce nombre est atteint, un véhicule doit sortir pour qu'un véhicule puisse entrer.
- Rappel des règles de distanciation (1 mètre aux utilisateurs du site). Une seule personne par quai, attente dans le véhicule, vitres fermées.
- L'aide au déchargement doit rester exceptionnelle et dans le respect des mesures barrières.

**Accueil des prestataires pour les mouvements des divers contenants :**

- Si un échange d'information est nécessaire, conserver une distance d'un mètre
- Respect du protocole de vidage suivant les sites.
- Demander à l'utilisateur/prestataire de se munir d'un stylo personnel lors de la signature de documents. Le cas échéant, nettoyer les stylos mis à disposition

## CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version du  
7/05/2020

### Accueil en espace tri

#### *Port des équipements risque biologique en complément des EPI habituels :*



**Sous-gants jetables  
+ Gants risque  
biologique**



**Masque chirurgical**  
si distance entre agents de  
moins d'1 m



**Port de lunette, sur-  
lunette, visière**

\* En cas de manipulation d'objets tranchants, port gants anti coupures sur des sous gants

#### *Lors de l'accueil du public et des transporteurs :*

Veillez au respect des mesures barrières.

Limiter si possible les usagers sur les quais et le nombre de personnes  
présentes dans les espaces clos.

Si ces mesures de distanciation sociales ne peuvent pas être tenues,  
port des EPI suivants :



**Masque chirurgical**

En plus de ces protections, pensez au respect des règles d'hygiène  
de base.

**Se laver les mains systématiquement au retour dans les  
locaux, et après le lavage des gants.**



**LAVAGE  
DES MAINS**

## Procédure Lavage des gants, lunettes et visière

Dans le cadre du stade 3 de l'épidémie de covid-19 – Version du 14/04/20

### Pour le lavage des gants de protection du risque biologique

**Matériels nécessaires :** 2 seaux dont un rempli d'eau claire et l'autre de détergent dilué (se reporter aux fiches techniques du produit pour la dilution).

- 1. Tremper les mains gantées dans le seau avec le détergent dilué**
- 2. Frotter en insistant sur le dos, la paume et entre les doigts**



- 3. Tremper dans le seau d'eau claire pour rincer**
- 4. Tirer sur les doigts d'un gant pour le faire glisser.  
Tirer sur les doigts du deuxième gant.**



- 5. Saisir d'une main les deux gants sans toucher l'extérieur**



- 6. Laisser sécher ou les suspendre pour les faire sécher**

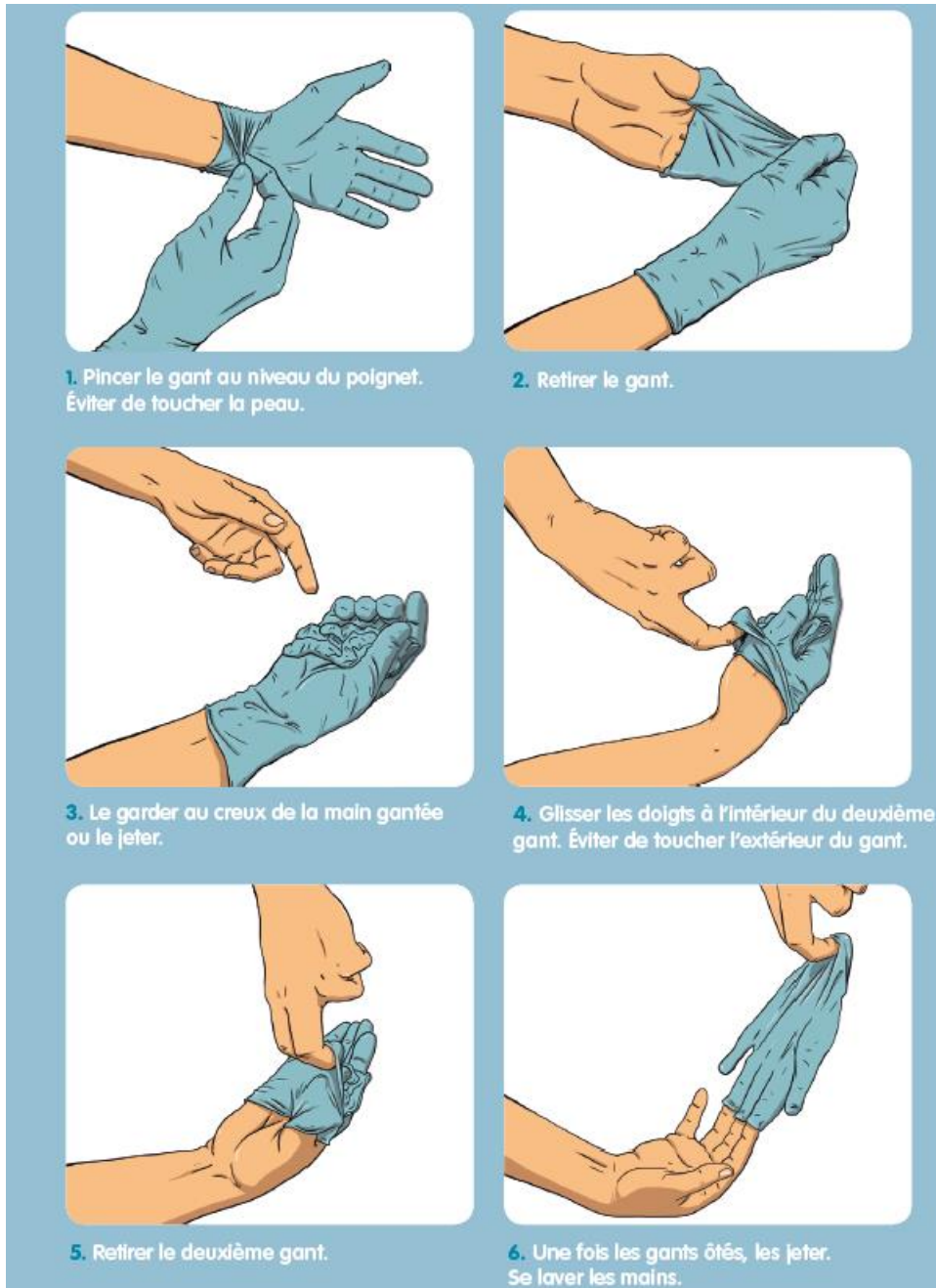
**Pensez à changer l'eau des 2 seaux régulièrement.**

### Si l'agent a utilisé des lunettes au cours de son activité

- 7. a Retirer les lunettes avec les sous-gants et les laver à l'eau et au savon dans les sanitaires.**

## Si l'agent a utilisé une visière au cours de son activité

- 7. b** Retirer la visière avec les sous-gants et la laver à l'eau et au savon dans les sanitaires. Penser à essorer l'élastique après lavage
- 8.** Retirer les sous-gants à usage unique (cf. procédure ci-dessous)



## **8. Se laver les mains**

## Procédure nettoyage/désinfection du matériel

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version du 11/05/2020

**La procédure doit être appliquée quotidiennement en fin de service.**

**Lieu :** Les outils de travail sont nettoyés dans un endroit préalablement identifié par les encadrants, en général à l'entrée de l'atelier.

**Matériel utilisé :** brosse, pulvérisateurs (\*), produit détergent, produit virucide, jet d'eau ou pédiluve.

### 1) Le magasinier doit préparer en amont :

Diluer dans un seau, le produit détergent, en se reportant à la fiche technique des produits. Le magasinier transvase la solution détergente dans un pulvérisateur. Celui-ci doit être identifié avec la mention « détergent ».

Même opération pour le produit virucide si celui-ci nécessite une dilution.

Transvaser le produit virucide dans un pulvérisateur identifié « virucide ».

(\*) : Si un seul pulvérisateur est disponible : privilégier son utilisation pour le produit virucide. Le détergeant sera utilisé directement dans le seau avec application en frottant avec la brosse. En l'absence de pulvérisateur, utiliser deux seaux et deux brosses distinctes.

Cette étape doit être réalisée en respectant les consignes de sécurité liées à la manipulation des produits chimiques et en limitant les risques de projection.

Les produits chimiques peuvent provoquer des dommages sur la santé,  
La manipulation et l'utilisation de ces produits nécessitent le port des équipements  
de protection individuelle suivants :



**Lunettes de protection** ou **sur lunettes**

**Gants** avec le pictogramme de protection contre les produits chimiques  
**gants jetables.**



comme les **Astroflex** ou les



## 2) L'agent doit porter ses gants à risque biologique et ses lunettes de protections / sur lunettes.

Les étapes sont à réaliser en respectant impérativement l'ordre suivant : la solution de détergent dilué, puis le produit virucide.

1. Pulvériser (\*\*) le **produit détergent** dilué sur les parties qui ont été en contact avec les déchets (les brins du balai, la pelle, la pince, le roule-sac, ...), les manches et la « barre-poignée du roule-sac » en contact avec les gants. Compléter en frottant avec la brosse si nécessaire.
2. Rincer au jet d'eau sans éclaboussure.  
Si pas de tuyau d'eau à disposition, il est possible d'utiliser un pédiluve rempli d'eau propre.
3. Pulvériser (\*\*) avec le **produit virucide** sur l'ensemble comme indiqué en 1/
4. Essuyer à l'aide d'un essuie mains propre les manches des matériels et la « barre-poignée du roule-sac » (partie en contact avec les gants)
5. Laisser sécher quelques minutes puis ranger



(\*\*): En l'absence de pulvérisateur, les produits seront directement appliqués à la brosse depuis les seaux.

## 3) Rangement

Les outils propres sont entreposés dans le local prévu à cet effet.

L'agent procède ensuite au nettoyage de ses gants (cf. Procédure « lavage des gants »).

En fin de service entreposer le matériel de lavage dans le local prévu à cet effet après rinçage.

**Se laver les mains systématiquement  
après le lavage des équipements et des gants.**



## Instructions de nettoyage/désinfection du poste de conduite

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version 2 du 11/05/2020

### 1) Préparer le poste de distribution

Le magasinier doit transvaser en amont une solution détergente dans un pulvérisateur (se reporter aux fiches techniques pour la dilution). Le pulvérisateur doit être identifié avec la mention « détergent ».

Ces étapes doivent être réalisées en respectant les consignes de sécurité liées à la manipulation des produits chimiques afin de limiter les risques de projection.

Des lingettes désinfectantes ou un produit virucide seront nécessaires pour finaliser l'opération pour chaque véhicule (désinfection des points de contact). Les lingettes feront l'objet d'une distribution contrôlée : 1 par véhicule.

Le produit virucide devra également être transvasé en amont dans un pulvérisateur, identifié « virucide » en se reportant aux fiches techniques pour la dilution.

Les produits chimiques peuvent provoquer des dommages sur la santé,  
La manipulation et l'utilisation de ces produits nécessitent le port des équipements de protection individuelle suivants :



**Lunettes de protection** ou **sur lunettes**



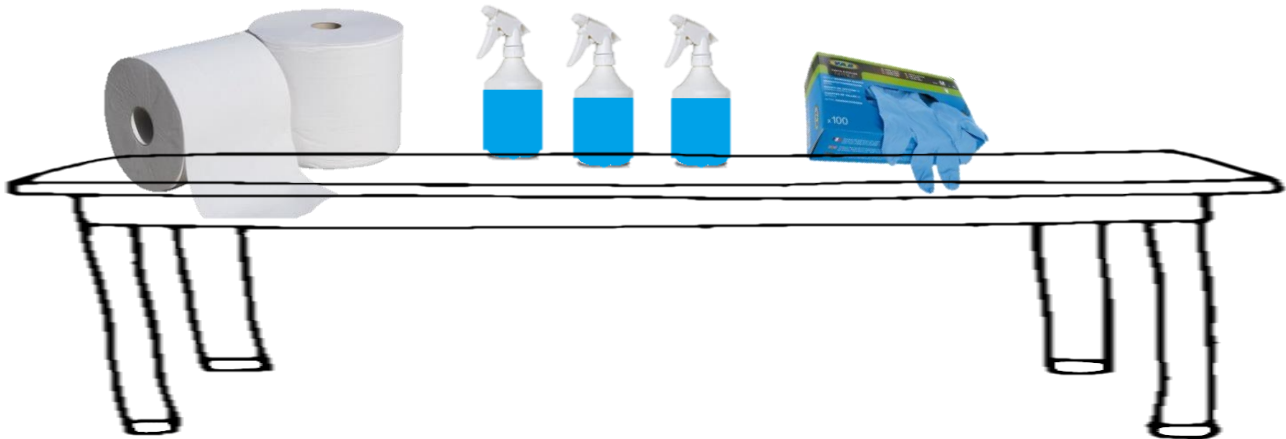
**Gants** avec le pictogramme de protection contre les produits chimiques comme les **Astroflex** ou les **gants jetables**.





Doit être prévu au poste de distribution avant le départ des véhicules :

Plusieurs **pulvérisateurs pré-remplis** et **identifiés**, « détergent » (et « virucide » si nécessaire), des **rouleaux d'essuie-mains** ainsi que des **gants jetables**.



- 2) Le conducteur se présente au poste de distribution et récupère des feuilles d'essuie-mains imprégnés du produit détergent ainsi que des feuilles d'essuie-mains sans produit pour essuyer.
- 3) Le **nettoyage** doit être réalisé tout **au début de la prise en main du véhicule** avec **port des EPI suivants** : gants risques chimique et lunettes de protection.  
Le conducteur doit passer l'essuie-mains imprégné de produit détergent sur les **points de contact** (poignées, volant, boutons, levier de vitesse, clés, ...) dans la cabine de conduite et à l'extérieur (poignées, bouton de commande s'il y a lieu).  
Laisser agir quelques instants puis essuyer avec l'essuie-mains sec, sans rincer.
- 4) Après nettoyage du poste de conduite avec le détergent, le conducteur réalise la **désinfection** : Exécuter à nouveau l'étape 3 avec **la lingette désinfectante** ou à l'aide d'un essuie-main imprégné de **produit virucide**.  
Ne pas essuyer et ne pas rincer.

Merci de respecter la consigne d'une **1 lingette désinfectante par véhicule (uniquement les points de contact)**.

**Attention :** Les produits chimiques peuvent présenter une **odeur forte et persistante**.  
La pulvérisation ne doit pas être réalisée en milieu confiné et il est conseillé d'ouvrir les fenêtres du véhicule avant l'application de ce produit dans la cabine de conduite.

## Instructions de nettoyage/désinfection des locaux sociaux et bureaux

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 – **Version du 07/05/2020**

**Il est nécessaire de se laver les mains au minimum en début et fin de l'opération de nettoyage/désinfection et chaque fois que nécessaire.**

### 1) Phase de nettoyage

Cette phase est à réaliser **au moins une fois par jour** dans son intégralité. Elle nécessite le port de gants de protection chimique lors de la préparation de la solution et du nettoyage.

**Matériel nécessaire :** 2 seaux, 1 balai à frange, 1 pulvérisateur, essuie-tout, détergent.

**Préparation de la solution :** Cette étape doit être réalisée en respectant les consignes de sécurités liées à la manipulation des produits chimiques et en limitant les risques de projection.

- ❶ Remplir deux seaux d'eau claire (8 – 10 L)
- ❷ Diluer dans un des seaux le produit détergent, en se reportant à sa fiche technique.
- ❸ Transvaser une partie de la solution diluée dans un pulvérisateur et garder le reste de la solution dans le seau.

D'une manière générale, les principes essentiels d'hygiène en matière de procédures de nettoyage sont de commencer par les locaux les moins sales, de procéder du haut vers le bas, et du propre vers le sale.

<b>Nettoyage des points de contact *</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprégner un essuie-tout propre de la solution à l'aide du pulvérisateur</li> <li>- Passer le chiffon sur les points de contact</li> </ul>
<b>Nettoyage du mobilier / plans de travail *</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pulvériser la solution sur la surface</li> <li>- Laisser agir quelques minutes</li> <li>- Essuyer le produit avec un essuie-tout propre</li> </ul> <p><b>Si surface en contact avec des denrées alimentaires, essuyer avec un essuie-tout mouillé avec de l'eau claire.</b></p>
<b>Nettoyage des sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tremper le balai à frange dans le seau contenant la solution</li> <li>- Appliquer sur le sol en commençant par le point le plus éloigné de la sortie</li> <li>- Attendre le séchage complet du sol avant d'entrer</li> </ul> <p>Entre chaque pièce, rincer et essorer le balai à frange dans le seau contenant l'eau claire avant de le retremper dans le seau contenant la solution. Changer régulièrement le seau d'eau claire.</p>
<b>Bien rincer le matériel utilisé à l'eau à la fin de l'opération.</b>	

## 2) Phase de désinfection

Cette phase **doit être réalisée après le nettoyage des surfaces à l'aide d'un détergent** pour être efficace. Elle nécessite le port de gants de protection chimique et de lunettes de protection.

**Matériel nécessaire :** 2 seaux, 1 balai à frange, 1 pulvérisateur, essuie-tout, désinfectant virucide.

**Préparation de la solution :** Cette étape doit être réalisée en respectant les consignes de sécurités liées à la manipulation des produits chimiques et en limitant les risques de projection.

❶ Remplir deux seaux d'eau claire (8 – 10 L)

❷ Diluer dans un des seaux le produit désinfectant, en se reportant à sa fiche technique.

Attention, les produits prêts à l'emploi ne nécessitent pas de dilution préalable.

❸ Transvaser une partie de la solution diluée dans un pulvérisateur et garder le reste de la solution dans le seau.

De par leurs propriétés virucides, les produits peuvent présenter une odeur forte et persistante. La pulvérisation ne doit pas être réalisée en milieu confiné et il est conseillé d'ouvrir les fenêtres avant l'application de ce produit.

### Bien rincer à l'eau le matériel utilisé avant de procéder à la phase de désinfection.

<b>Désinfection des points de contact *</b>	- Imprégner un essuie-tout propre de la solution à l'aide du pulvérisateur - Passer le chiffon sur les points de contact
<b>Désinfection du mobilier *</b>	- Pulvériser la solution sur la surface - Laisser agir quelques minutes - Essuyer le produit avec un essuie-tout propre <b>Si surface en contact avec des denrées alimentaires, essuyer avec un essuie-tout mouillé avec de l'eau claire.</b>
<b>Bien rincer le matériel utilisé à l'eau à la fin de l'opération.</b>	

### (\*) Exemples des points et mobiliers de contact par type de locaux:

<b>Voies de circulation</b>	interrupteurs, poignées de porte, boutons d'ascenseurs, rampe d'escalier, mains courantes de garde-corps, tablette/ stylo registre SST,...
<b>Bureaux</b>	interrupteurs, poignées de porte + Selon le type de partage des postes de travail : téléphone/interphone, ordinateur (boutons O/F, souris, clavier), commandes de l'imprimante, poignées de tiroirs, plan de travail, accoudoirs des chaises, stylos, clefs,...
<b>Vestiaires</b>	interrupteurs, poignées de porte + poignées de casiers, bancs, ...
<b>Réfectoire</b>	interrupteurs, poignées de porte + poignées/boutons des appareils électroménagers (bouilloire, cafetière, réfrigérateur, micro-ondes,...), robinetterie des éviers, casiers, tables, chaises/bancs, boutons de la fontaine d'eau réfrigérée, boutons des distributeurs automatique,...
<b>Sanitaires</b>	interrupteurs, poignées de porte + bord des lavabos, pommeau de douches, tablettes des douches, robinetterie lavabos et douches, lunette de siège et abattant des WC, manche de balai des WC, bouton poussoir de la chasse d'eau, ...